BRUN DE HAVANE

Le brun de Havane a une apparence unique en raison de sa forme de museau distinctive, sa couleur particulière et ses grandes oreilles inclinées vers l'avant. C'est un chat très intelligent démontrant un grand désir de compagnie et d'attention humaine.

I – CORPS/CONFORMATION (30)

(10) CORPS – De taille moyenne, ferme et musculaire.
(5) COU – De longueur moyenne, en proportion avec le corps.
(10) JAMBES & PIEDS – Proportionnels au corps. Jambes arrière légèrement plus longues que celles du devant. Pieds ovales.
(5) QUEUE – De longueur moyenne, mince. Ne ressemble pas à un fouet et n'est pas émoussée, mais est effilée à la pointe.

II – TÊTE (30)

(5) VUE DE FACE – La tête devrait être plus longue que large, se rétrécissant vers un museau arrondi avec une cassure (break) aux moustaches.
(10) PROFIL – Vu de profil, il y a un arrêt (stop) distinct aux yeux. Le bout du museau semble presque carré. Cette illusion est accentuée par le menton bien développé, dont le profil semble plus carré que rond.
(5) MOUSTACHES – Brunes, de la même couleur que la robe.
(5) OREILLES – Larges, rondes, avec très peu de poils tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les oreilles sont positionnées à une bonne distance sans être évasées. Elles sont inclinées légèrement vers l'avant.
(5) YEUX – De forme ovale.

III – ROBE / LONGUEUR ET TEXTURE (10)

De longueur moyenne, lisse et brillante.

IV – COULEUR (20)

(15) COULEUR DE LA ROBE – Une nuance riche et chaude de brun acajou. La fourrure doit être entièrement de la même nuance unie brune jusqu'à la peau. Le cuir de nez doit avoir un ton rosé. Les coussinets de pattes sont aussi de couleur rosée.
(5) COULEUR DES YEUX – Vert chartreuse avec une préférence accordée à une couleur intense et uniforme.

V – CONDITION & ÉQUILIBRE (10)

Le chat, vu dans son ensemble, a un aspect totalement équilibré. Son pelage doit être brillant. Les yeux doivent être clairs.

OBJECTIONS — DÉDUIRE

• Manque d'arrêt au nez ou type oriental	2-7
• Corps d'un type oriental	3-7
• Cou court	1-3
• Queue épaisse ou courte	1-3
• Pelage terne, ouvert ou trop couché	2-7
• Trop gras ou émacié	1-3

DISQUALIFICATIONS

- Couleur autre que brun solide **(ou lilas solide – AOV)**
- Coussinets ou cuir du nez noir
- Moustaches blanches
- Les adultes avec la mauvaise couleur des yeux
- Tous motifs de disqualification décrits dans la description générale.

COULEUR RECONNUE

Brun, Lilas (AOV)

ORIGINE DE LA RACE:	Hybride
EXIGENCE POUR ENREGISTREMENT:	Un parent doit être un Brun de Havane
EXIGENCES POUR LA COMPÉTITION:	F2 brun ou lilas (AOV)
ASCENDANCE RECONNUE:	Brun de Havane brun ou lilas, domestique à poil court (noir ou bleu SEULEMENT), Oriental (à poil court Seulement – Ebène, bleu, châtain, lavande SEULEMENT), Siamois (pointes chocolat ou seal SEULEMENT)
ACCOUPLEMENTS PERMIS :	Un parent doit être un Brun de Havane

2025 11 01

PREFACE GÉNÉRALE

Il est important de consulter le standard de race pour connaître les disqualifications spécifiques à chaque race. La liste suivante s'applique à toutes les races, sauf indication contraire.

REFUS DE TOUT TITRE (W/A) POUR :

1. Plus ou moins de cinq orteils sur chaque patte avant et quatreorteils sur chaque patte arrière (Pixie-Bobs sont exemptés de cette règle).
2. Des médaillons ou des boutons blancs ou du blanc sur les orteils, sauf s'ils font partie du patron de la couleur OU sauf s'il y a indication contraire dans le standard de race.
3. Un chat dégriffé. Les protège-ongles transparents sont permis.
4. Toute difformité ou défiguration - héréditaire, congénitale ou acquise. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
5. Chat montrant des signes d'intention de tromper (ex. présence de poudre ou de craie dans le pelage à la suite du toilettage, utilisation de teinture, de rinçages colorés ou d'autres moyens de dissimulation de couleur, ponçage ou rasage).
6. Tout chat qui, sans provocation, attaque un juge ou une autre personne dans l'enceinte du ring, sera considéré comme violent et doit être disqualifié (D.V. Disqualifié, Vicieux).
7. Kink, visible ou invisible. Kink est défini comme une déflexion rigide dans la ligne de la queue, visible ou non. Les petites bosses non-visibles ou des dépôts de calcium sont considérées comme une objection. Veuillez-vous référer aux standards de chaque race pour connaître les exceptions à cette règle.
8. Mauvaise couleur des yeux (sauf indication contraire dans le standard de la race).
9. Les yeux croisés pour toutes les races. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
10. Malocclusion de la mâchoire.
11. Le monorchidie (absence d'untesticule) ou cryptorchidie (absence des deux testicules) sont des motifs de refus de récompense dans les classes championnat (mâle non-castré) ou miscellaneous (mâle non-castré).
12. Tout chat qui obtient moins de 90 points sur le standard derace.

FACTEURS À CONSIDÉRER :

1. Un menton faible, fuyant ou proéminent est une faute grave. Des déductions doivent être faite pour le menton, le profil et l'équilibre de la tête.
2. Il faut permettre le fait que les mâles ont des bajoues. De façon générale, les mâles sont proportionnellement plus gros que les femelles.
3. Tenir compte des variations saisonnières de la fourrure.
4. Pour les chatons et jeunes adultes, permettre des marques pâles de tabby, sauf si ces marques font parties de la description de la couleur.
5. Il convient de tenir compte de la couleur immature des yeux et du pelage chez les chatons et les jeunes chats.
6. L'excellence d'un aspect du standard ne doit pas surpasser l'importance d'une déficience d'un autre. Dans la mesure où le standard décrit spécifiquement les différentes parties de l'apparence du chat, les juges doivent effectuer leur travail conformément à ces spécifications.
7. Chaque chat inscrit doit posséder le poids, la condition et l'équilibre appropriés à sa race. L'équilibre est l'image physique entière du chat. Le chat doit être équilibré et aucune qualité particulière ne devrait être dominante. Le juge ne doit pas déduire plus de points que le total déterminé au standard du chat pour cette qualité.
8. Les juges doivent pénaliser ou disqualifier NFA (No Further Awards) un chat pour une mauvaise condition due à la maladie ou aux mauvais soins.
9. Si un animal inscrit se présente avec des puces, des champignons, des acariens des oreilles, etc., le juge doit le disqualifier (NFA) et en informer le responsable de l'exposition.
10. Une femelle manifestement enceinte ou allaitante sera disqualifiée NFA. (Aucun autre prix).
11. L'éclairage naturel doit être disponible si possible. Il faut tenir compte que l'éclairage artificiel peut changer la couleur des yeux ou de la fourrure.
12. Un chat présenté au ring démontrant des effets visibles d'un sédatif (par exemple, troisième paupière apparente, yeux vitreux, incapacité à se tenir debout ou assis, manque de coordination ou de contrôle musculaire) ne sera pas récompensé. Le juge inscrira la mention « Aucune autre récompense NFA (No Further awards) dans son livre de jugement.
13. Tout chat trop nerveux ou difficile pour être manipulé par le juge ou le propriétaire/agent doit être disqualifié (D.U.H. – Disqualifié, Incapable d'être manipulé).
14. Un juge peut disqualifier tout chat dont le propriétaire ou son agent attire l'attention sur lui-même ou sur son animal lorsqu'il le place dans le ring de jugement, ou à tout moment pendant le jugement. Les juges doivent inscrire la mention DLE « Disqualifié, Manque d'étiquette » dans leur livre.
15. S'il y a erreur de la couleur ou du patron, avec la permission du propriétaire, le chat doit être transféré dans sa propre classe.
16. Les chats en convalescence après une intervention chirurgicale ou une blessure récente, dont l'incision ou la plaie n'est pas complètement cicatrisée, les points de suture récemment retirés, etc., doivent être disqualifiés NFA (Aucun autre prix).

2026 05 01